

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

**Séance du LUNDI 2 JUIN 2025**

Le 2 juin 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 27 mai 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 22

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, adjoints,

CLÉMOT Dany, DELUK – DE BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** ATANI Béatrice (pouvoir à DAVY Jean-Luc), LEDERNET Christian (pouvoir à CHERBONNIER Noël), RENAULT Alexandra, (pouvoir à LECOURT Sylvie), BONNAVENTURE Mickaël (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle).

**Absents excusés :** ALLARD Mickaël, MARTIN Denis.

**Secrétaire de Séance :** LANGLAIS Hélène.

**DCM N° 2025 – 038 : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN ZA DU GRAND CLOS**

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Luc DAVY, Adjoint au Maire et Maire délégué de la commune de Daumeray.

Monsieur DAVY fait savoir qu'il s'agirait de procéder aux dernières acquisitions de parcelles appartenant aux conjoints RENARD dans le cadre de la réserve foncière liée à l'aménagement de la ZA du Grand Clos à DAUMERAY.

Il précise que la parcelle 119 E1261 de 50 m<sup>2</sup> a été inscrite par erreur dans la liste diffusée aux Conseillers Municipaux. Cette parcelle appartient déjà à la commune. Il y a donc lieu de la retirer de la présente délibération.

Une partie de ces parcelles sera revendue à la CCALS.

Une autre partie des nouveaux terrains acquis permettra de réaliser des plantations d'arbres entre la ZA et le lotissement des Ormeaux pour cacher les usines.

Ces parcelles sont les suivantes :

|              |                      |
|--------------|----------------------|
| 119 E 593 :  | 1.405 m <sup>2</sup> |
| 119 E 420 :  | 391 m <sup>2</sup>   |
| 119 E 1259 : | 4.157 m <sup>2</sup> |
| 119 E 1260 : | 631 m <sup>2</sup>   |
| TOTAL :      | 6.584 m <sup>2</sup> |

Ces parcelles seraient acquises au prix de 1,50 € le m<sup>2</sup>.

Une indemnité d'éviction pourrait être due à l'exploitant actuel des terres. Celle-ci serait calculée selon le barème légal.

..../....

Monsieur DAVY propose :

- d'accepter l'acquisition des parcelles listées ci-dessus au prix de 1,50 € le m<sup>2</sup>,
- d'accepter le versement d'une indemnité d'éviction (si celle-ci est confirmée),
- de prendre en charge les frais relatifs à cette acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur DAVY Jean-Luc, à signer l'acte à venir dont la réalisation sera confiée à l'étude de Maître GOURET DUCHENE à BAUGÉ.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les propositions de Monsieur DAVY Jean-Luc, adjoint au Maire et Maire délégué de la commune de DAUMERAY.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à l'Etude GOURET DUCHENE.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.

